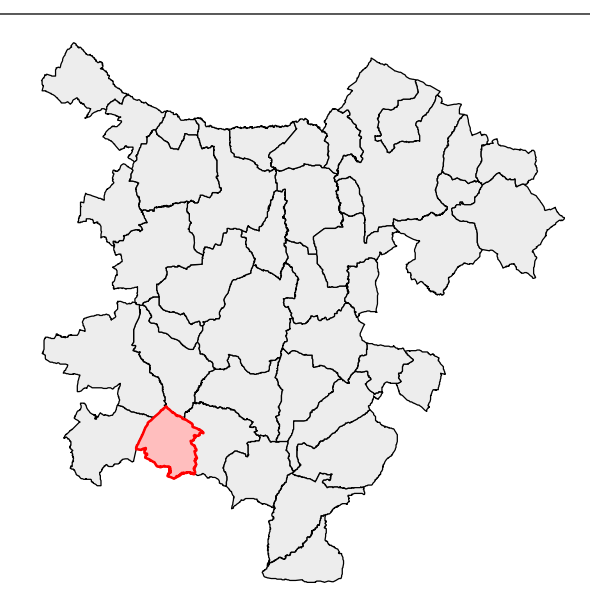




5.9 Zonage

Bors-de-Baignes

Élaboration du PLU prescrite par D.C.C. du 11/05/2017
Projet de PLU arrêté par D.C.C. du 23/03/2023
Dossier soumis à Enquête Publique du 23/05/2023 au 23/06/2023
PLU approuvé par D.C.C. du 21/12/2023

Légende

- Zonage du PLU**
- UC A Ap As N Np Ns NpV
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'activité
Protection particulière au titre de l'article L151-19 - patrimoine bâti
Protection linéaire au titre de l'article L151-19 - Haie ou alignement d'arbres
Protection linéaire au titre de l'article L151-23 - Haie ou alignement d'arbres
Protection linéaire au titre de l'article L151-23 - mesures compensatoires
Zone d'application de l'article L111-6 du code de l'urbanisme
Périmètre de protection au titre de l'article L151-23 - patrimoine naturel
Périmètre de protection au titre de l'article L151-23 - sites naturels de compensation
Périmètre de protection au titre de l'article L151-23 - abords des cours d'eau
Périmètre de protection au titre de l'article L151-23 - zone humide
Espace boisé classé : Espace boisé classé à recréer
Construction récente ou en cours
Atlas des zones inondables - crue fréquente
Atlas des zones inondables - crue exceptionnelle

Conception : Metropolis - ZWA - F. Charlot - Eco2Inilave - Biotape - Rivière&Associés
Sources : Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2022 - DD16

0 100 200 m

0 100 200 m